

# Collecte des PLASTIQUES AGRICOLES ZONE INTRADEL



LIEU	ADRESSE	DATE	HORAIRE
Clavier	Route du Val à 4560 CLAVIER (à coté du recyparc)	Du 11/01/21 au 14/01/21 Le 15/01/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Jalhay	Route du Roslin, 7 à 4845 JALHAY (derrière le recyparc)	Du 19/01/21 au 21/01/21 Le 22/01/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Huy	Ferme de M. Surlémont Rue du crucifix 1 à 4500 SOLIÈRES	Du 25/01/21 au 28/01/21 Le 29/01/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Raeren	Gewerbestrasse, 26 à 4730 RAEREN (dépôt communal)	Du 1/02/21 au 4/02/21 Le 5/02/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Hannut	Rue de Tirlemont 110 à 4280 HANNUT (ancienne caserne militaire)	Du 8/02/21 au 11/02/21 Le 12/02/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Bassenge	Rue du Val d'oborne à 4690 GLONS (dépôt communal)	Du 15/02/21 au 18/02/21 Le 19/02/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Limbourg	Beverie, 35 à 4830 LIMBOURG (dépôt communal)	Du 22/02/21 au 25/02/21 Le 26/02/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Sprimont	Rue Joseph Potiers, 17 à 4140 SPRIMONT (site communal à coté du hall omnisport)	Du 19/04/21 au 22/04/21 Le 23/04/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
		Du 26/04/21 au 29/04/21 Le 30/04/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Ouffet	Rue aux Oies, 6 à 4590 OUFFET (à coté du dépôt SCAR)	Du 16/11/21 au 18/11/21 Le 19/11/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
Plombières	Rue de Remersdael, 67 à 4852 HOMBOURG (dépôt communal)	Du 22/11/21 au 25/11/21 Le 26/11/21	De 9h à 15h15 De 9h à 12h
Ferrières	Rue lognoul, 26 à 4190 FERRIERES	Du 29/11/21 au 02/12/21 Le 3/12/21	De 9h à 16h De 9h à 12h
<b>SITES PERMANENTS</b>			
Biocentre Grâce-Hollogne	Chaussée verte 25/3 à 4460 GRÂCE-HOLLOGNE	Du 11/01/21 au 30/04/21 Du 15/11/21 au 3/12/21	Du lun. au sam. De 8h30 à 16h30
Biocentre Soumagne	Route Militaire à 4632 CEREXHE	Du 12/01/21 au 30/04/21 Du 16/11/21 au 3/12/21	Du mar. au sam. 9h>12h et 13h>16h

**Tarifs : Adressez-vous à votre administration communale pour connaître les conditions de facturation.**




## CONDITIONS D'ACCÈS :

- Être domicilié dans une des **72 communes** de la zone Intradel
- Obligation de présenter la **carte d'identité** du propriétaire des déchets
- Les déchets doivent être **triés AVANT** l'arrivée sur le lieu de collecte
- Les plastiques doivent être **vidés, nettoyés et brossés**

## ACCEPTÉS ✓ :

1. Films **plastiques étirables** (LLDPE) stretch : Emballage de ballots de fourrage
2. **Plastique épais** (LDPE) PELD : Emballages de couverture de silo fourrage
3. **Cordes, ficelles, filets, big-bags vides, ...**
4. **Sacs en plastique** : engrais, semences, farine.

## REFUSÉS ✗ :

- Plastiques souillés et/ou mélangés à d'autres matières : terre, sable, paille, pierres, maïs.
- Produits phytosanitaires, toxiques.
- Bâches de serre, tuyaux d'arrosage, d'irrigation.
- Big-bags avec ce symbole 
- Bidons
- Bâches tissées et sacs tissés
- Gants de vétérinaire